



Résidence Sacré-Cœur

774 Avenue Felix Ripert – 84 100 ORANGE

Tél. 04 90 11 52 00

sacrecoeur-orange@ehpad-sedna.fr

Tarifs applicables à partir du 01/01/2020

2020 - Tarifs afférents aux prestations Hébergement – Tarif Socle*

* au titre du décret n° 2015-1868, le Tarif Socle comprend les prestations : d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage (hors entretien du linge des résidents) et d'animation de la vie sociale.

Chambres individuelles

Confort	87,60 € / jour	CH 22 à 28 – 106- 107 – 122 à 125 – 127- 201- 203 – 204 – 216 à 218 – 220 à 222
Privilège (avec terrasse)	90,10€ / jour	CH 15 à 21 – 101 à 105 - 108 à 121 – 126 - 128 – 202 - 219
Prestige climatisée	95,20 € / jour	CH 205 à 215
Confort unité protégée	90,10 € / jour	CH 01 à 07
Privilège (avec terrasse) unité protégée	92,20 € / jour	CH 08 à 14

Tarifs spécifiques

Aide-sociale 55.00 €/jour

Tarifs afférents à la Dépendance* Arrêté du 20/12/2019

GIR 1 et 2	25.14 € / jour
GIR 3 et 4	15.96 € / jour
GIR 5 et 6	6.77 € / jour

* Le tarif dépendance est fixé par arrêté du Conseil Départemental. L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est calculée à partir du degré de perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire. Le GIR 5-6 est toujours à la charge du résident.

Tarifs afférents aux prestations personnelles Hébergement (non compris dans le tarif socle)

Coût unitaire de l'impulsion téléphonique : 0.18€ /minute

Entretien du linge : Voir tarifs affichés

Tarifs afférents aux services optionnels à la carte (non compris dans le tarif socle)

Coiffeur	Voir tarifs affichés
Pédicure	Voir tarifs affichés
Esthéticienne	Voir tarifs affichés
Repas invité	10 €
Bouteille de vin	Selon carte des vins
Supplément repas en chambre pour convenance personnelle	4 €

Réservation et admission

Le dépôt de garantie sera encaissé et restitué à la fin du séjour (dans un délai d'un mois, voir conditions du contrat d'hébergement).

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, au taux en vigueur.

En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant aux charges variables à la restauration et à l'hôtellerie 4.85 € TTC
En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant au forfait journalier soit 20 € TTC dans un service de médecine ou de chirurgie et 15 € TTC dans un service de psychiatrie